

SYNDICAT DE CHASSE LOT 571

dit « Mettentalerboesch »

Par la présente, il est porté à la connaissance du public, que le rôle de répartition du produit de location de la chasse du lot 571 est publié et affiché au secrétariat communal de Mondercange (bureau 06) pendant la période du 15 juillet 26 au 15 aout 26 ceci conf. aux dispositions de l'article 54 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

Bergem, 15 juillet 2026

Le syndicat de chasse

HOESER Alain

Président

Tél. 661 511058



Hoeser-Reding Anouk

secrétaire

Tél. 661 233 249

